Image not found or type unknown

Location de place de parking - Bailleur social

Par **Aihpos**, le **31/08/2023** à **18:20**

Bonjour à tous, je viens vers vous car je suis locataire d'un appartement en HLM auquel est rattaché une place de parking. Cependant, je n'ai pas de voiture. Lors de mon entrée dans les lieux en 2020, le propriétaire m'a proposé de signer 2 baux : un bail pour l'appart', un autre pour la place de parking. J'ai signé le premier mais renoncé au 2è car je n'ai pas de voiture. Depuis quelques semaines, ma voisine de pallier est en difficulté car elle vient d'avoir son permis mais son logement ne dispose que d'une seule place de parking qui est déjà utilisée par son compagnon. Ma voisine est donc venue me voir car elle contacté notre bailleur afin de pouvoir louer la place de parking que moi je n'occupe pas pour mon logement et qui est inutilisée. Réponse du bailleur : "nous ne pouvons vous louer la place". Ma voisine a contacté le bailleur à plusieurs reprises mais elle continue à se heurter à un refus. Je ne comprends pas pourquoi : la place est libre et le bailleur aurait intérêt à la louer pour gagner de l'argent. Ma voisine m'a proposé de louer la place moi-même et de me donner l'argent tous les mois mais je suis dubitative car légalement je pense que ce n'est pas carré. Comment inviter le bailleur à tout simplement assister la locataire qui a besoin de la place de parking ? Faut-il que ce soit moi qui envoie un LRAR ? Quelles sont les solutions à envisager ? Merci de tout coeur pour vos lumières :-D

Par **youris**, le **31/08/2023** à **19:09**

bonjour,

si vous avez renoncé à la location de ce parking, son éventuel location ou refus de location ne vous concerne plus.

vous pouvez toujours demandé à votre bailleur social pourquoi il refuse de louer à votre voisine un parking qui semble vacant.

salutations

Par **Visiteur**, le **31/08/2023** à **20:55**

Bonjour,

La sous-location est interdite par les bailleurs sociaux. Votre voisine doit s'adresser

directement au bailleur pour louer cette place.

Si vous ne l'avez pas louée, elle est peut être déjà attribuée à une tierce personne.

Par **Pierrepauljean**, le **31/08/2023** à **21:42**

bonjour

à la signature d'un bail d'un emplacement de parking, la société HLM demande la copie de l'attestation d'assurance

Par **Aihpos**, le **01/09/2023** à **14:41**

Merci à tous pour vos différents avis ! Je vais transmettre les infos aux personnes concernées.

Par **Marck.ESP**, le **01/09/2023** à **16:24**

Bienvenue

Il apparaît un peu bizarre que ce bailleur ne puisse louer la place.

Lui avez vous demandé si elle est restée à votre nom ?

Si c'était le cas, la place de parking n'étant pas utilisée par vous, vous pourriez effectivement demander à l'organisme HLM de la louer à une autre personne.

Par **Aihpos**, le **01/09/2023** à **16:41**

Merci Marck.ESP pour votre réponse. Les différentes réponses étant un peu contradictoires ici, je ne sais que penser... J'aimerais beaucoup aider mes voisins mais pas louer la place moi-même pour leur sous-louer à mon tour. Je vais continuer mes recherches. Merci beaucoup !

Par **Marck.ESP**, le **01/09/2023** à **17:46**

Les règles qui régissent les sociétés hlm sont particulières, mais il y a sans doute une solution logique et arrangeante pour tout le monde.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Avez vous vous mêmes pris contact personnellement ?

@Pierrepauljean

A qui la sté gestionnaire devait-elle demander une attestation d'assurance ?

Par **Aihpos**, le **01/09/2023** à **17:55**

@Marck.ESP : oui c'est ce que j'ai cru comprendre. Merci à nouveau pour votre aide. J'ai tout de même envoyé un email au bailleur oui parce que mes pauvres voisins sont desespérés les pauvres. Ils ont contacté le bailleur qui les a informés que la place était réservée. Cependant, j'ignore si cette place est réservée pour moi et si le bailleur a pris la peine de vérifier que j'ai renoncé à prendre la place de parking à mon emménagement... Il y a eu un changement de bailleur social entre temps (un petit bailleur a été acheté par un plus gros). Dans mon email, je leur demande si la fameuse place de parking est réservée pour moi et à mon nom. Si tel est le cas, je leur explique que je n'en aurais pas l'utilité et les invite à sous-louer à mes gentils voisins... J'espère que ça va le faire si les dispositions légales le permettent. Si ça ne fonctionne pas parce que c'est illégal ou que la place est déjà réservée pour une autre personne, au moins j'aurais essayé 😃 Merci encore !

Par **Marck.ESP**, le **01/09/2023** à **18:03**

Tenez nous au courant, nous aimerions comprendre !

Par **Aihpos**, le **01/09/2023** à **18:05**

@Marck.ESP : Et moi donc ! Je ne manquerai pas de vous faire suivre les prochains épisodes de ces péripéties de parking :-D Merci encore mille fois pour votre soutien et vos conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés